AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

AddisAbéba, Ethiopie, B.P. 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

381EME RÉUNION

20 JUIN 2013

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM(CCCLXXXI)

COMMUNIQUÉ

#

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 381ème réunion tenue à AddisAbéba, le 20 juin 2013, a examiné le rapport de sa mission de travail effectuée en République démocratique du Congo (RDC), notamment à Kinshasa et à Goma, du 11 au 14 mai 2013, et adopté la décision qui suit :

Le Conseil,

1. **Prend note** du Rapport PSC/PR/ (CCCLXXXI) sur la mission de travail qu'il a effectuée en République démocratique du Congo (RDC) du 11 au 14 mai 2013, et se **félicite** des dispositions prises par le Gouvernement congolais pour faciliter le déroulement de la mission ;

2. **Note avec préoccupation** la persistance de l'insécurité au Nord Kivu consécutive aux activités des groupes armés, en particulier le M23, les Forces Démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et les Forces démocratiques alliées/Armée nationale de libération de l'Ouganda (ADF/NALU) et **condamne fermement** toutes les formes de violences infligées par ces groupes aux populations civiles et aux groupes vulnérables dont les femmes et les enfants;

3. **Félicite** le Gouvernement congolaispour les réformes courageuses engagées au niveau de l'armée et des services de sécurité, ainsi que pour les mesures entreprises pour améliorer les conditions de vie et de travail des personnels de ces deux institutions clefs de la République, et pour mettre fin à certaines pratiques néfastes au sein de ces institutions;

4. **Se félicite** de la détermination du Gouvernement et de l'ensemble des institutions de la Républiqueà mettreen œuvre leurs engagementsau terme des accords dont la RDC est partie, en vue de trouver un règlement durable de la crise actuelle dans l'Est du pays, et de promouvoir le bon voisinage et la coopération dans la région. **Le Conseil souligne à cet égard,** la diligence avec laquelle le Gouvernement a mis en place le Mécanisme national de suivi et de supervision de la mise en œuvre des engagements souscrits au terme de l'Accord cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en RDC et dans la région, signé au siège de l'UA, à AddisAbéba, le 24 février 2013;

5. **Prend note avec satisfaction** la dynamique en cours imprimée au processus de paix par l'Accord cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en RDC et dans la région, la nomination de l'Envoyée spéciale du Secrétairegénéral des Nations unies pour la région des Grands Lacs, et l'adoption de la résolution 2098 (2013) du 28 mars 2013 par le Conseil de sécurité des Nations unies ;

6. **Demande** à toutes autres parties concernées à s'acquitter de leurs obligations et engagements dans le cadre du processus de paix.

7. **Salue** le déploiement en cours sur le terrain de la Brigade d'intervention décidée par le Conseil de sécurité des Nations unies et qui a la responsabilité de neutraliser les forces négatives

#
et les groupes armés et de contribuer à réduire la menace que représentent lesdits groupes pour l'autorité de l'Etat et la sécurité des civils dans l'Est de la RDC. Dans ce contexte, le Conseil**rend hommage** aux Gouvernements de la République Unie de Tanzanie, de la République d'Afrique du Sud et de la République de Malawi, pour leur engagement à fournir les contingents devant constituer la Brigade d'intervention;

8. **Souligne l'importance** dudialogue et du processuspolitique comme moyens de parvenir àune paix durableen RDC et dansla région.À cet égard, le Conseil **exhorte**toutes les parties concernéesàreprendre dès que possible le dialogue directde Kampala;

9. **Demande** auxautorités congolaises, ainsi qu'aux Gouvernements des pays membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) d'apporter leur soutien et leur coopération à la Mission des Nations unies pour la stabilisation du Congo (MONUSCO) en général, et à la Brigade d'intervention en particulier, pour leur permettre d'accomplir efficacement les mandats que leur confie la résolution 2098 du Conseil de sécurité;

10. **Exhorte**le Gouvernement congolais à approfondir la lutte contre les fléaux que constituent l'impunité et l'exploitation illégale des ressources naturelles, et **demande** à la communauté internationale d'aider la RDC à mettre en place les instruments et les moyens requis à cet effet;

11. **Noteavec satisfaction** les performances économiques réalisées par le Gouvernement grâce notamment, aux réformes engagées dans tous les secteurs, à la lutte hardie contre la corruption et à l'amélioration du climat des affaires. **Le Conseilse réjouit**des investissements envisagés par le Gouvernement dans les domaines des infrastructures, de l'agriculture et des services sociaux en vue d'améliorer les conditions de vie des populations.

12. **Demande** aux Etats membres de l'UA et les partenaires d'apporter tout leur soutien au projet du Gouvernement congolais d'organiser des concertations nationales en vue de mobiliser les acteurs politiques et les organisations de la société civile autour du programme de développement économique et social en cours de mise en œuvre;

13. **Décide** d'entreprendre une autre mission dans la région des Grands Lacs conformément à la décision prise lors de sa 346ème réunion tenue le 10 décembre 2012;

14. **Décide** de rester saisi de la question.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Peace and Security Collection

2013-06-20

Peace and Security Council 381st Meeting 20 June 2013 Addis Ababa, Ethiopia

Peace and Security

http://archives.au.int/handle/123456789/5793

Downloaded from African Union Common Repository